

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Objet :

Communauté de Communes
La Domitienne
Convention de mise en place
d'un service commun de
service de prévention

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

Procurations à : M. Yann RAMIREZ à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Julien RIBES à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à Mme Myriam AGUILA, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE.

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET.

Début de séance : 18H30

N° : D-2023-12-04-06a

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de mise en place d'un service commun de service de prévention au sein de la Communauté de communes La Domitienne à l'attention des communes membres règlementant les formations de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) initiale et recyclage dispensées par le Conseiller de Prévention de la CC La Domitienne auprès des membres du personnel communal.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

La participation financière de la commune est la suivante :

- 62 €/agent pour la formation SST initiale (2 jours, 14h) et,
- 42 €/agent pour la formation SST recyclage (1 jour, 7 h).

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les termes de la convention de mise en place d'un service commun de service prévention présentée et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 08 DEC. 2023

ID : 034-213401359-20231204-D2023_12_04_06A-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du

Le Maire :

- 6 DEC. 2023

08 DEC. 2023

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie CHOLLET



Jean-François GUIBBERT

